

Former les élu-e-s et le personnel communal

Afin d'être suffisamment outillé face aux enjeux climatiques et énergétiques, il convient d'acquérir les connaissances nécessaires. La formation est un des moyens de maîtriser ces enjeux complexes et de pouvoir comprendre les spécialistes pour gagner en autonomie dans la mise en œuvre de politiques publiques et d'actions appropriées à son territoire.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES

Toutes les fiches

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Maîtriser le contexte énergétique et climatique ainsi que le cadre légal.

Etre en mesure de définir la stratégie énergétique et climatique communale, les bases du plan d'actions et une organisation optimale.

Acquérir les connaissances nécessaires à une mise en œuvre efficace des mesures retenues dans le plan d'actions.

3 bonnes raisons de le faire

Communiquer une vision claire et cohérente

Face à la population, les autorités communales sont le principal point de contact par rapport aux thématiques énergétiques, climatiques ou de durabilité. Elles échangent également en toute connaissance avec les personnes en charge de ces dossiers au niveau intercommunal et cantonal, ainsi que les spécialistes du domaine.

Gagner en autonomie et en maîtrise

Le contexte énergétique et climatique étant en perpétuel évolution, une bonne maîtrise des enjeux, du langage spécifique et des acteurs est nécessaire pour s'approprier la thématique et la traduire au niveau communal.

Rendre pérenne les actions

L'action politique devant s'inscrire dans la durée, les autorités font part de leur vision et la mettent en œuvre selon un plan de mesures défini et un calendrier choisi.

Marche à suivre

1. Prendre connaissance du programme de formations du PECC – cours de base et modules spécifiques (voir au dos de la fiche).
2. Identifier les cours pertinents (en fonction des actions retenues par la commune).
3. Identifier les élu-e-s ou le personnel technique dont la participation au cours de base ou aux modules d'approfondissement feraient sens.
4. S'inscrire au cours de base et/ou aux modules d'approfondissement.
5. Préparer les informations nécessaires et participer activement.
6. Pour toutes les formations suivies, organiser une séance de débriefing avec les autres élu-e-s ou employé-e-s.

NB : la participation au cours de base est, dans la mesure du possible, recommandée avant de suivre un module d'approfondissement.

Légende des icônes



Thème « Accompagnement au changement »



Axe « Réduire les émissions de GES »



Axe « S'adapter aux changements climatiques »



Temps de mise en œuvre



Complexité de mise en œuvre



Ressources nécessaires



Coordination intercommunale



Outils de communication

Description

Pour la législature 2021-2026, le Canton propose un programme de formation visant à renforcer les compétences et l'expertise dans les communes. Le programme se compose d'une formation de base sur l'énergie, le climat et la durabilité, ainsi que de modules d'approfondissement spécifiques.

Cours de base

Ce cours est principalement destiné aux Municipaux-pales de communes qui souhaitent s'engager ou se sont engagés dans une démarche PECC.

Il aborde notamment les points suivants :

- Vocabulaire et connaissances techniques de base ;
- Cadre politique fédéral et cantonal ;
- Principaux leviers d'actions dans les communes ;
- Processus d'élaboration d'un programme communal de politique énergétique et climatique ;
- Outils pratiques proposés dans le cadre du PECC ;
- Communication et accompagnement au changement.

Au terme de cette formation, les participant-e-s repartent avec une feuille de route indiquant les étapes déjà réalisées et les prochaines à franchir, ainsi que des pistes pour l'organisation interne et les échanges de bonnes pratiques. [Plus d'infos.](#)

Modules spécifiques

Des modules d'approfondissement seront proposés en lien avec différentes thématiques du PECC. Ces cours, destinés aussi bien aux Municipaux-pales qu'au personnel technique, sont organisés au CEP :

- Acheter de manière responsable et sobre en carbone
- Assurer conformité et efficacité énergétiques des bâtiments privés
- Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable
- Entretien différencié et alternatives aux herbicides sur les surfaces extérieures communales
- Exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments
- Favoriser la participation et l'engagement de la population
- Gestion des plantes exotiques envahissantes
- Inventaire des arbres remarquables : pratique sur le terrain
- Organisation (intercommunale) pour une politique énergétique et climatique transversale et efficace
- Patrimoine arboré et arbres remarquables : importance, services rendus, protection et gestion
- Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal

[Plus d'infos.](#)

Soutien

Toutes les formations données par le [Centre d'éducation permanente](#) (CEP) sont offertes pour les communes. Seuls les frais de logistique et de repas sont à charge des participants.

Exemple

Orbe : Une liste des formations, non exhaustive, de l'offre existante autour du développement durable est communiquée en interne au personnel communal chaque année.

Contact : **Laurence Bordet**, laurence.bordet@orbe.ch – Tél. 024 442 92 07

Plus d'informations

Formations de [Centre d'éducation permanente](#) (CEP)

Formations de l'[Union des communes vaudoises](#) (UCV)

Formation « [Mettre en place des achats responsables](#) » donnée par le Canton de Genève

Formations Suisse Energie sous [Agenda](#) et [Liste d'offre de perfectionnement en énergie](#)

Conférences données par l'« [Association des communes suisses](#) »

Personnes de contact

C. Pahud, DGE-DIREN
celine.pahud@vd.ch – Tél. 021 316 95 50

S. Currit, DFA-OCDC
sofia.currit@vd.ch – Tél. 021 316 17 92